

Concours BOSQUETS 2015 Règlement

Article 1 : Quel est l'objectif du concours ?

L'objectif du concours est de valoriser la créativité des enfants et de leur entourage en termes d'organisation d'activités ludiques et/ou d'apprentissage dans les bois.

Les activités créées seront partagées sur le site de BOSQUETS (www.bosquets.be).

Article 2 : Qui peut participer à ce concours ?

Les classes d'écoles primaires ainsi que les enfants de cette catégorie d'âge, au sein de leur famille ou groupe d'amis, en Wallonie et à Bruxelles.

Article 3 : Quand peut-on participer à ce concours ?

Les dossiers peuvent être envoyés du 26 janvier au 21 mars 2015.

Article 4 : Comment peut-on participer au concours ?

1. Les participants inventent une activité de minimum 15 minutes et maximum une journée à faire dans les bois. Cette activité peut être ludique (jeu, activité sensorielle, ...) et/ou d'apprentissage (leçon sur une matière telle que français, mathématiques, éveil, musique, langues,...).

2. Les participants vivent leur activité développée et réalisent un reportage photo et/ou vidéo de celle-ci, dans le bois proche de l'école/de la maison.

3. Les participants mettent par écrit un déroulé précis de l'activité et du matériel utilisé afin de partager cette activité sur le site de BOSQUETS (www.bosquets.be). Pour cela, ils peuvent s'aider du formulaire et de la procédure de mise en ligne, tous deux disponibles sur le site de BOSQUETS.

4. Les participants envoient le dossier complet de leur activité, au plus tard le 21 mars,

- o par e-mail à c.henriet@goodplanet.be
- o ou par la poste à : GoodPlanet Belgium, Céline Henriet, rue d'Edimbourg, 26 à 1050 Bruxelles

Pour les photos et vidéos qui sont des fichiers plus lourds, il peut être intéressant d'utiliser un support CD/DVD pour les envois postaux ou un site de transfert comme wetransfer.com pour les envois par mail.

Article 5 : Comment seront sélectionnés les gagnants ?

Un jury interne chez GoodPlanet Belgium se réunira et analysera les dossiers sur base de

- o l'originalité de l'activité
- o le potentiel ludique et/ou pédagogique de l'activité
- o la reproductibilité de l'activité par d'autres groupes
- o la présence de visuels (photos/vidéos)
- o la clarté du déroulé

Article 6 : Quand et comment les résultats sont-ils annoncés ?

Les résultats du concours seront annoncés aux gagnants par mail ou par téléphone, entre le 25 mars et le 3 avril 2015. Une liste des gagnants sera affichée sur le site de BOSQUETS (www.bosquets.be) à partir du 20 avril 2015.

Article 7 : Quels sont les prix du concours ?

Pour les écoles : 10 demi-journées d'animations en forêt avec votre classe en compagnie d'un animateur du projet Bosquets, à raison d'une demi-journée par gagnant. Ces demi-journées seront organisées entre le 20 avril et le 30 juin 2015.

Pour les familles et les amis : 5 livres au choix au sein de la liste bibliographique du projet BOSQUETS, à raison d'un livre par gagnant.